

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille IA Clarington Montage prudent (parts de séries A, B, B5, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5 et T5)	16 février 2016	Québec
Portefeuille IA Clarington Montage modéré (parts de séries A, B, B5, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5 et T5)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Portefeuille IA Clarington Montage équilibré (parts de séries A, B, B5, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5 et T5)		- Territoires du Nord-Ouest
Portefeuille IA Clarington Montage croissance (parts de séries A, B, B5, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5 et T5)		- Yukon
		- Nunavut
Portefeuille IA Clarington Montage croissance maximale (parts de séries A, B, B5, E, E5, F, F5, FE, FE5, L, L5 et T5)		
Redevances Aurifères Osisko Ltée	11 février 2016	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Algonquin Power & Utilities Corp.	16 février 2016	Ontario
Cenovus Energy Inc.	11 février 2016	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds G5 20 2041 T2 CI	16 février 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Kinross Gold Corporation	12 février 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BMO Fonds FNB mondial d'obligations gestion tactique	11 février 2016	Ontario
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique		
BMO Portefeuille de revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CatégorieSélectMD (<i>auparavant, BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect^{MD}</i>)		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect ^{MD}		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect ^{MD}		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect ^{MD}		
Fonds équilibré sélect Trimark	10 février 2016	Ontario
Fonds destinée canadienne Trimark		
Fonds Trimark canadien		
Catégorie Trimark canadienne		
Fonds d'occasions canadiennes Trimark		
Catégorie occasions canadiennes Trimark		
Fonds d'actions canadiennes sélect Invesco		
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC	12 février 2016	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser

les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Antibe Therapeutics Inc.	2015-12-23	450 000 \$
Artefacts Virtuels inc.	2015-12-27 et 2015-12-28	8 000 \$
Banque Royale du Canada	2015-12-31	1 200 000 \$
Centurion Real Estate Opportunities	2016-01-04	2 237 762 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Dunedin Ventures Inc.	2015-12-30 et 2015-12-31	419 640 \$
Energate Inc.	2015-12-24	874 454 \$
Harbour High Yield Mortgage Investment Trust	2015-12-17	3 579 865 \$
Les Ressources de la Baie d'Uragold inc.	2016-01-04	14 125 \$
Mines Abcourt inc.	2015-12-31	1 019 270 \$
MM Realty Partners Georgetown Project LP	2015-12-21	85 000 \$
Ressources Géoméga Inc.	2015-12-30	309 075 \$
Ressources Minières Radisson inc.	2015-12-31	324 000 \$
Rogue Resources Inc.	2015-12-29	115 000 \$
Secure Capital MIC Inc.	2015-11-30	65 000 \$
Thérapeutique Knight inc.	2015-12-24	166 584 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Baillie Gifford Global Alpha Fund	2015-02-27 au 2015-12-02	267 504 885 \$
BlueBay Direct Lending Canadian Feeder Fund I, Limited Partnership	2015-01-01 au 2015-12-31	8 873 530 \$
BonaVista Canadian Equity Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	24 133 462 \$
BonaVista International Equity Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	1 533 201 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BonaVista Private Balanced Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	1 393 214 \$
Cumberland Capital Appreciation Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	30 327 592 \$
Cumberland Income Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	107 764 214 \$
Cumberland International Fund	2015-01-02 au 2015-12-31	13 409 805 \$
Fonds d'actions à positions longues et courtes Scotia	2015-01-30 au 2015-12-31	814 970 \$
Fonds de croissance du revenu Trimark	2015-02-05 au 2015-12-22	17 746 \$
Fonds d'obligations avantage Trimark	2015-02-05 au 2015-12-22	59 496 \$
Fonds Gestion privée FMOQ Actions	2015-01-30 au 2015-12-31	12 739 109 \$
Fonds Gestion privée FMOQ Multistratégie	2015-01-30 au 2015-12-31	7 275 132 \$
Fonds Gestion privée FMOQ Revenu Diversifié	2015-01-30 au 2015-12-31	5 604 809 \$
Formula Growth Alpha Fund	2015-01-02 au 2015-12-01	74 947 098 \$
Formula Growth Focus Fund	2015-01-02 au 2015-12-01	4 421 553 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Formula Growth Global Opportunities Fund	2014-12-31 au 2015-11-30	7 569 988 \$
Formula Growth Hedge Fund	2014-12-31 au 2015-11-30	13 887 915 \$
Invesco Balanced-Risk Allocation Pool	2015-01-02 au 2015-12-31	11 378 059 \$
Invesco Global Targeted Returns Pool	2015-04-14, 2015-04-30, 2015-06-01	1 225 000 \$
Pembroke Canadian Growth Fund	2015-01-06 au 2015-12-31	23 126 766 \$
Pembroke Dividend Growth Fund	2015-01-06 au 2015-12-31	11 924 880 \$
Pembroke U.S. Growth Fund	2015-01-06 au 2015-12-31	18 310 052 \$
Phillips, Hager & North Absolute Return Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	6 416 013 \$
Phillips, Hager & North Core Plus Bond Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	855 643 146 \$
Phillips, Hager & North Corporate Bond Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	88 028 641 \$
Phillips, Hager & North Enhanced Long Bond Pension Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	1 162 984 140 \$
Phillips, Hager & North Enhanced Prism Long Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	56 110 836 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Phillips, Hager & North Enhanced Total Return Bond Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	353 659 111 \$
Phillips, Hager & North Foreign Bond Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	36 130 240 \$
Phillips, Hager & North High Grade Corporate Bond Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	612 890 710 \$
Phillips, Hager & North Institutional S.T.I.F.	2015-01-01 au 2015-12-31	2 857 488 410 \$
Phillips, Hager & North Investment Grade Corporate Bond Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	639 224 144 \$
Phillips, Hager & North Long Bond Pension Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	266 485 580 \$
Phillips, Hager & North Long Corporate Bond Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	77 349 527 \$
Phillips, Hager & North Long Investment Grade Corporate Bond Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	542 046 000 \$
Phillips, Hager & North Long Mortgage Pension Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	145 944 000 \$
Phillips, Hager & North Mortgage Pension Trust	2015-01-01 au 2015-12-31	487 504 582 \$
Phillips, Hager & North Prism - Long	2015-01-01 au 2015-12-31	86 645 319 \$
Phillips, Hager & North Prism - Mid	2015-01-01 au 2015-12-31	157 797 198 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Phillips, Hager & North Prism - Short	2015-01-01 au 2015-12-31	237 561 564 \$
RBC Hedge Fund Portfolio CAD Hedged	2015-01-01 au 2015-12-31	7 263 586 \$
RBC Multi-Strategy Alpha Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	146 909 533 \$
RBC QUBE Market Neutral Canadian Equity Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	6 577 099 \$
RBC QUBE Market Neutral U.S. Equity Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	705 554 \$
Roadmap Innovation Fund II	2015-01-01 au 2015-12-31	3 000 000 \$
Ross Smith Opportunities Fund	2015-01-19 au 2015-12-15	6 699 394 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Cenovus Energy Inc.

Vu la demande présentée par Cenovus Energy Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 février 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 février 2016 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
3. le relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant les activités pétrolières et gazières, lequel sera déposé en version anglaise sur SEDAR le ou vers le 10 février 2016;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait à Montréal, le 10 février 2016.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0010

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».